

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 7 DECEMBRE 1849.

No. 23.

### RAPPORT.

*Du comité spécial nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans, du Bas-Canada vers les États-Unis, de quelle classe de personnes, et s'il est possible, de quel nombre elle a été composée depuis les cinq dernières années, du sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré jusqu'à présent, et des moyens les plus propres à prévenir cette émigration à l'avenir.*

Suite.

**Huitième classe.**—Jeunes gens instruits appartenant à des familles honnêtes, mais pauvres. Causes d'émigration.—Point de diversité dans les carrières ouvertes à la jeunesse.—ni armée, ni marine qui fournissent à quelques-uns d'eux un état conforme à leurs goûts ou à leurs aptitudes.—Encombrement des professions libérales résultant de la déplorable facilité avec laquelle on y admet des sujets qui ne sont pas propres à les exercer.—Injuste préférence accordée jusqu'à présent aux jeunes gens d'une origine sur ceux de l'autre origine, et souvent à des personnes nées hors de la colonie, sur les natifs dans les emplois des divers départements publics.—État précaire du commerce et de l'industrie qui empêche les jeunes gens de s'y livrer.—Préjugés sociaux qui commencent à disparaître heureusement, et qui rabaisaient les carrières du commerce et de l'industrie au-dessous du rang qu'elles doivent occuper, jusqu'à ces dernières années, manque d'instruction pratique dans nos collèges et maisons d'éducation qui se sont perfectionnés et se perfectionnent tous les jours sous ce rapport, difficulté pour les jeunes Canadiens de se procurer des situations dans les maisons faisant venir leurs commis de l'Écosse ou de l'Angleterre. *Sort à l'étranger.*—Un bon nombre de jeunes Canadiens ont réussi aux États-Unis, soit dans le commerce ou les professions libérales.—Quelques-uns se sont enrôlés dans l'armée américaine et s'y sont conduits de manière à ne pas démentir le sang qu'ils ont reçu de leurs ancêtres.—Beaucoup de ces jeunes gens, cependant, privés de l'effet salutaire qu'exerce toujours la surveillance de leurs parents, et le respect de l'opinion de leurs concitoyens, s'abandonnent, principalement à la Nouvelle-Orléans, à des excès qui épuisent également leur santé et leur fortune.—Plusieurs y périssent dès leur arrivée, victimes du climat et de la fièvre jaune.

Cette classe d'émigrés n'est pas encore très nombreuse. Elle se dirige généralement vers New-York ou la Nouvelle-Orléans.

**MOYENS A ADOPTER POUR REMÉDIER AU MAL.**—Il n'y a personne qui, après avoir lu ce qui précède, ne convienne que cette émigration, pour toutes les classes d'émigrés, est en général également préjudiciable, et à la prospérité de la province, et au bien-être des émigrés eux-mêmes. Il n'y a personne qui n'ait été alarmé de l'étendue du mal et des développements qu'il menace de prendre. Il n'y a personne non plus qui n'ait entrevu les remèdes à chacune des causes que nous venons d'énumérer, c'est-à-dire à celles qui ne sont pas accidentelles, ou placées en dehors de notre contrôle.

Ces remèdes peuvent se diviser en moyens directs et en moyens indirects. Parmi les premiers il en est qui sont faciles, peu dispendieux et urgents. Peu de chose fait à temps

suffit, comme on sait, lorsque plus tard les mêmes moyens n'ont plus d'effet. Il est d'autres remèdes qui sont dispendieux, difficiles, vu l'état des finances, et liés à de grandes entreprises de travaux publics ou de législation spéciale. Les moyens indirects affectent plus ou moins la législation générale, l'économie politique et le système administratif. Il y a aussi une autre classe de moyens qui dépendent de l'impression à faire sur l'opinion publique, et ce n'est point la partie la moins importante de l'œuvre de la colonisation.

Un moyen de la première classe, facile et direct, a déjà été mis en œuvre par le gouvernement. C'est la réduction du prix des terres de la couronne dans certaines parties du Bas-Canada, et des conditions plus faciles de paiement accordées aux nouveaux colons. L'octroi gratuit de cinquante acres de terre à chaque colon qui donne des garanties suffisantes de moralité et de bon vouloir, est sans contredit un très grand avantage qui a déjà produit de bons résultats. Le taux d'un chelling par acre pour les terres du Saguenay est modique, et votre comité espère que le gouvernement ne l'élèvera pas d'avantage dans cet endroit, vu les grandes difficultés que les colons y rencontrent. Ce n'est pas à votre comité à dicter au gouvernement à quel prix il doit vendre les terres de la couronne; mais votre comité doit faire observer que c'est une économie et une spéculation mal entendue que de les fixer, dans quelque localité que ce soit, à des conditions propres à décourager les colons. Le pays a beaucoup plus à perdre par l'émigration des bras et des capitaux à l'étranger, qu'il n'a à gagner par la vente de quelques arpents de terre aux taux les plus élevés. Ce n'est pas autant, d'ailleurs, la réduction des prix, que la facilité pour les termes de paiement qui encouragera le fermier canadien à se décider à lutter contre le désert. Il a ravement de l'argent suffisamment pour payer le prix d'une terre en faisant l'acquisition. La concession des seigneuries n'a si bien réussi, dans le principe, que le seigneur n'exigeait aucune avance en argent de son censitaire, mais se contentait d'une légère redevance presque toujours payable en nature. Plus les conditions de la vente des terres de la couronne se rapprocheront de ce système, plus elles seront favorables à la colonisation, et par là même profitables à la province.

Quatre grands territoires, situés pour bien dire aux quatre coins du Bas-Canada, s'offrent actuellement à la colonisation; les townships de l'Est, cette étendue de terres fertiles et d'un climat plus doux que celui des bords du fleuve, qui s'étend entre la frontière et les seigneuries dans les districts de Montréal, de St. François et dans une partie de ceux des Trois-Rivières et de Québec.—Le territoire de Rimouski qui comprend la partie orientale du vaste et fertile comté de ce nom, et auquel on peut ajouter une grande étendue de terre derrière les comtés de Kamouraska et de l'Islet.—Le territoire du Saguenay, qui comprend la partie cultivable des rives de ce fleuve, la péninsule de Chicoutimi, et tout l'espace compris entre la chaîne des Laurentides, le Saguenay et le lac Saint-Jean.—Les récoltes excellentes déjà faites, l'année dernière et l'année précédente, par les nouveaux colons, justifient ce qui a été dit de la fertilité de ce territoire et de son climat, qui n'est pas

plus froid, et est même moins froid que sur la rive nord du St. Laurent, dans le district de Québec.—Enfin le territoire de l'Outaouais aussi étendu et aussi fertile que les précédents et où la colonisation a déjà fait de grands progrès.

Ces trois dernières parties du pays ont attiré l'attention du gouvernement qui les a érigées, cette année (comme les townships de l'Est l'ont été, il y a longtemps, par l'ancienne législature du Bas-Canada) en districts séparés, et a pris les dispositions nécessaires pour y établir des chefs-lieux judiciaires, et par là, a déjà pourvu à un des moyens que votre comité aurait suggérés.

Mais votre comité, d'accord avec tous les témoignages qui forment l'appui de ce rapport, doit faire observer à votre honorable chambre, qu'en vertu des terres de la couronne seraient offertes à bas prix, et même gratuitement, en vain les plus grands sacrifices seraient faits par les individus ou les associations pour encourager la population surabondante des seigneuries à s'établir sur ces terres, le manque de chemins et de voies de communication, et le mauvais état des chemins existants, demeureront un obstacle insurmontable à tout progrès.

Votre comité croit donc que le remède le plus urgent est la confection de chemins pour communiquer avec les territoires ci-dessus indiqués, et pour faire communiquer entre elles les diverses parties de ces territoires. Votre comité n'ignore pas les difficultés financières de la province, il sait aussi qu'il n'entre pas dans ses attributions de recommander à votre honorable chambre aucun vote d'argent; mais il doit attirer l'attention de votre honorable chambre et du gouvernement sur les avantages qui résulteraient de l'ouverture des voies de communication ci-après mentionnées.

**1<sup>o</sup> Comté de Dorchester.**—Il y a une émigration considérable de ce comté, due, comme j'ai dit ailleurs, principalement au manque de chemins et au mauvais état des chemins existants, — même la grande route qui conduit aux États-Unis appelée le chemin de Kennebec, qui doit être considérée comme une des grandes voies de communication de la province, a grand besoin d'être améliorée, et est interrompue en plusieurs endroits par le manque de ponts.

Votre comité est en outre informé du mauvais état du chemin dans la seigneurie de Joliet, conduisant au township de Frampton; à partir du pied des côtes connues sous le nom des côtes de Mimeau jusqu'au chemin appelé Sainte-Marguerite, et de là jusqu'à l'église de Frampton, lequel aurait besoin d'être réparé et amélioré. La même remarque s'applique aux chemins le long de la rivière Etchemin, du côté sud-ouest, dans le township de Frampton, et au chemin depuis la ligne de Sainte-Marie, entre le deuxième et le troisième rangs de Frampton, jusqu'à la rivière Etchemin. L'amélioration de ces chemins et la reconstruction du pont sur la rivière Etchemin, qui tout ensemble ne coûteraient pas plus de £1,500, contribueraient puissamment à faire établir les terres de la couronne dans ce district.

**2<sup>o</sup> Comté de Bellechasse.**—Des établissements dans la profondeur de ce comté, principalement dans les paroisses de Saint-Gervais

et de Saint-Lazare, sont déjà assez denses, un chemin de cette dernière paroisse à travers les terres vacantes de Buckland conduirait avec peu de difficultés aux terrains plats de la vallée de la rivière Saint-Jean. Cette voie se trouvant trop détournée pour la population de la partie inférieure du comté, les habitants de cette dernière section se proposent de pénétrer dans l'intérieur par un autre chemin, pour le relevé duquel des démarches ont déjà été entreprises par le bureau des terres, savoir, en profondeur du township d'Armagh, à travers la coupe de la fourche du Pin." Ces deux chemins sont d'une égal utilité.

**3<sup>o</sup> Comté de l'Islet.**—Il y a dans ce comté, à environ quatre lieues du fleuve, une très belle étendue de terres non cultivées; un chemin qui partirait de la ligne entre la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli et l'augmentation des townships d'Ashford, près du lac des Trois-Saumons, et qui gagnerait vers l'est jusqu'à ce qu'il rencontrât la ligne entre le township d'Ashford et son augmentation, et qui irait de là continué dans cette ligne, ouvrirait à la colonisation cette étendue de terre.

**4<sup>o</sup> Comté de Kamouraska.**—La continuation dans la profondeur du township du chemin appelé "Route du gouvernement," tel que demandé par les habitants de ce comté par leurs requêtes, contribuerait puissamment à l'établissement des terres de la couronne dans cette direction.

**5<sup>o</sup> Comté de Rimouski.**—Une magnifique vallée, probablement l'un des points les plus fertiles et les mieux arrosés du pays, s'étend en arrière des établissements actuels du comté de Rimouski, vers lequel se porte chaque année une émigration considérable. Déjà quatre townships sont en voie d'établissement et les vigoureux pionniers qui s'y dirigent ne demandent que les moyens d'y parvenir; ces townships sont ceux de Whitworth, Viger, Macpés et Neigette; des routes qui conduiraient des chemins actuellement ouverts jusqu'aux limites, ou du moins au deuxième rang de ces nouveaux établissements, faciliteraient immensément la population qui s'y porte.

Deux chemins d'une importance beaucoup plus grande et beaucoup plus générale ont déjà occupé la législature du pays; l'un est le chemin qui doit conduire de Métis à Matane, sur le fleuve, en passant au milieu d'importantes chantiers à bois et d'établissements agricoles en progrès; la chambre d'assemblée a déjà voté une somme suffisante, il y a à peu près deux ans; le tracé du chemin a été fait; mais on en est resté là. L'autre voie de communication est destinée à mettre la province du Nouveau Brunswick en communication directe avec le Saint-Laurent, par un chemin qui conduirait du lac Témiscouata à un point voisin de la ligne qui sépare les paroisses de l'Île-Verte et des Trois-Pistoles; le conseil exécutif a ordonné la construction de ce chemin dans le cours de l'été dernier; mais rien de plus ne semble devoir être fait cette année. Ce chemin serait d'une importance d'autant plus grande qu'il serait le commencement d'une ligne plus importante de communication, dont la confection occupe les capitalistes de la province du Nouveau-Brunswick.

Ces deux dernières grandes améliorations sont l'objet des plus vives sollicitudes des habitants de ce beau comté et des comtes voi-

sins qui, en partie, y envoient la surabondance de leur population; et la législature du pays ayant déjà reconnu la haute importance de ces deux entreprises, votre comité ne saurait trop en recommander la complétion. Toutes ces améliorations ont été successivement demandées par des pétitions aux trois branches de la législature, dont plusieurs contenant des documents importants, ont été référées à votre comité.

L'ouverture de ces chemins coûterait une somme comparativement insignifiante en regard des immenses travaux publics de la province, et elle aurait l'effet d'arrêter l'émigration qui ne fait que de commencer dans les comtés de la rive sud du Saint-Laurent, au-dessous de Québec; de fait, c'est là la seule mesure qui puisse empêcher que cette émigration ne prenne dès à présent un développement considérable. La certitude qu'ils auraient que l'on se propose de faire quelque chose pour eux, et le peu d'argent qui pourrait être dépensé provisoirement pour cet objet, retiendraient dans ces comtés beaucoup de cultivateurs et de travailleurs qui se proposent d'émigrer prochainement. Telle est l'urgence de ces améliorations que votre comité espère que le gouvernement y donnera sa plus sérieuse attention de bonne heure dans la vacance.

Comme l'observe judicieusement M. Bossé, dans son témoignage, la vente qui se ferait des terres de la couronne dans le voisinage à mesure que l'ouvrage avancerait, rembourserait promptement l'argent dépensé. Il ne serait pas même nécessaire de déboursier beaucoup d'argent; car la plupart des travailleurs employés ne demanderaient pas mieux que de devenir colons eux-mêmes, et les colons ne demanderaient pas mieux que d'être employés comme travailleurs, et les uns et les autres donneraient volontiers le tout ou une partie de leur travail comme installation du prix des terres qu'on leur concéderait. Cela a été offert déjà par les habitants de plusieurs localités.—(Voyez les témoignages de MM. Bossé et Letellier.)

Votre comité croit que la colonisation du territoire du Saguenay, déjà si heureusement commencée par des colons sortis des paroisses au nord du fleuve, dans les comtés de Saguenay, de Montmorency et de Québec, servira aussi puissamment à arrêter l'émigration de la rive sud à l'étranger; d'autant plus qu'un grand nombre de jeunes gens des comtés de l'Islet et de Kamouraska se proposent de s'établir au Saguenay, et ont déjà pris des mesures à cet effet.

Votre comité recommande particulièrement à l'attention favorable du gouvernement et de la législature, le projet d'un chemin depuis Chicoutimi, traversant toute la péninsule jusqu'au lac Saint-Jean, et celui déjà en partie ouvert par les entrepreneurs et industriels habitants de Sainte-Agnès et des paroisses voisines, depuis Chicoutimi jusqu'à Sainte-Agnès, et de là en arrière des montagnes des Éboulements jusqu'à Saint-Urbain.

Votre comité doit aussi appeler l'attention de votre honorable chambre sur la suggestion qui est faite par tous les messieurs qui ont répondu aux questions adressées par votre comité, d'étendre, pour une couple d'années encore, le privilège accordé aux personnes qui s'établiront dans les townships du Saguenay,

### FEUILLETON.

#### La Forêt noire.

La forêt noire est particulièrement l'objet des écrits populaires de l'Allemagne; en France elle est en mauvais renom :

Ami, si vous voulez m'en croire,  
N'allez pas à la forêt Noire.

Tout le monde connaît ce refrain, qui n'empêche pas que cette forêt ne soit remplie d'arbres magnifiques et de points du vue pittoresques; elle est fréquentée aujourd'hui par nos artistes paysagistes, mais l'histoire que nous allons raconter remonte aux premières années du siècle. Deux officiers français, un arçon et un hussard, traversaient la forêt noire pour rejoindre l'armée qui était à quinze ou vingt lieues; le dragon était un homme de trente-six ans, volontaire de 87 déjà vieux soldat; son compagnon était un jeune hussard de vingt ans. Ils chevauchaient tous deux dans la forêt et ils s'égarèrent. Le soleil se couchait; la position devenait embarrassante.—Capitaine Ledru, dit le hussard, nous avons Pair de devoir passer la nuit sous ces grands arbres.—Qui ont bien mauvaise réputation, dit le capitaine Ledru.—Voici des ruines, dit le hussard.—Ce sont celles de quelque abbaye, lieutenant Martin. Ce n'est pas la première fois, dit le lieutenant, que je regrette les moines.—Vous avez raison, répondit le capitaine, passez pour se coucher sous ces arbres; mais se coucher sans souper, c'est trop dur. Il parlait encore, que des ruines qu'avait désignées le lieuten-

nant Martin sortit un vieux Prussien, demi-citadin, demi paysan, qui prit un sentier qui le rapprochait des officiers français.—Hé! hé! mon brave homme, lui dit Martin en allemand, langue que tant bien que mal parlait Ledru et Martin, pourriez-vous me dire quelles sont ces ruines?—Ce sont celles du monastère de Spiegel.—Qu'est-ce donc ce Spiegel?—Voilà, dit l'Allemand d'un air naïf; Spiegel a fait beaucoup de choses, entre autres il a fait le commerce. Une fois à Londres, il achète beaucoup de marchandises, se lie avec des négociants et annonce son départ pour Constantinople. Sa libéralité, sa magnificence ne laissent aucun doute sur sa richesse et tout le monde l'accepte pour ce qu'il veut être. Il soupe avec deux ou trois de ses nouveaux confrères et apprend que l'un d'eux est propriétaire d'une riche partie de diamants qu'il va bientôt vendre au roi d'Espagne. Après boire, Spiegel veut voir ces diamants, il les admire, les marchands et finit par convenir d'un prix net de six cent mille francs qui vont être comptés en échange des diamants.—L'argent se trouve, dit Spiegel, chez son banquier; le marchand de diamants voulait bien se transporter avec sa cassette dans le domicile de ce dernier.

Avant le départ on voit arriver un domestique de Spiegel; il prévient son maître que quelqu'un désire lui parler. Spiegel demande la permission de se détacher quelques instants, quitte les négociants et se rendit en toute hâte chez un médecin.—Monsieur, lui dit-il, un grand malheur vient de m'arriver; mon père est fou, le malheureux vieillard porte toujours avec lui une cassette qu'il croit pleine de diamants et se jette

qu'on le vole. C'est la vue de cette cassette qui excite ses plus violents transports, il est impossible de l'en séparer; toute notre famille est désolée et s'adresse à vous; dans deux heures je vous l'amènerai, et comme les moyens de donner ont été épuisés pour obtenir sa guérison, je crains que vous ne soyez obligé d'employer la contrainte... Nous le recommandons à votre silence et à votre charité.

Lorsque le marchand, escorté par Spiegel, entra dans le cabinet du médecin, tenant soigneusement sa cassette sous son manteau, lorsqu'il développa la longue liste des princes et princesses auxquels avaient appartenu les diamants devenus sa propriété, le médecin le laissa dire et ne l'arrêta pas. Spiegel, placé derrière la chaise sur laquelle le marchand était assis, faisait des signes au docteur et paraissait suivre avec lui le développement de cette infirmité mentale.—Oui, s'écria enfin le docteur, l'argent que vous réclamez va vous être remis si vous voulez bien poser cette cassette sur la table.

Un vigoureux coup de sonnette fit accourir trois hommes apostés, dont l'un commença par mettre en sûreté la cassette, pendant que ses acolytes contenaient le marchand furieux, le baillonnaient pour étouffer les cris perçants qu'il jetait, lui attachaient la chemise de force, le rasaient comme c'était la coutume au moyen d'un rasoir et lui administraient une douche. Cependant Spiegel s'épuisait en compliments et révérences en l'honneur du médecin, et lui comptait la somme due pour cette gracieuse et utile consultation. Le lendemain Spiegel avait quitté l'Angleterre et avait fait voile pour Constantinople, empor-

tant avec lui la précieuse cassette. La femme du marchand vint redemander son mari au médecin, qui lui le rendit, la tête rasée, le front chauve et bien lavé par de nombreuses douches.—Mais, demanda le lieutenant, ce Spiegel n'était pas un moine?—Oh que non, monsieur; mais le fait est que lorsqu'il devint mieux, il fit bâtir le monastère dont vous voyez les ruines.—Peut-être en pénitence de ses fredaines.

Le capitaine Ledru, qui voyait le jour diminuer, interrompit cette conversation.—Brave homme, dit-il au vieux Prussien, enseignez-moi le moyen de sortir de cette forêt.—Très-volontiers, monsieur l'officier; vous voyez bien ce grand chêne ébranché?—Oui.—Prenez le sentier qui passe à ses pieds, ne le quittez pas et vous sortirez aisément de la forêt. L'Allemand fit un salut équivoque, et se glissant parmi les arbres, il disparut bientôt aux yeux des officiers français.

Ceux-ci suivirent le sentier qu'on leur avait indiqué, mais la nuit devint tout à fait noire; ce sentier n'était pas unique, il se croisait avec d'autres et les deux officiers se perdirent de nouveau.—Nous voilà encore égarés, dit le capitaine.—Et ce n'est pas rassurant, reprit en riant Martin dans un pays comme celui-ci; il paraît que plus d'un voyageur y a laissé sa peau.—Ne plaisantez pas, lieutenant; nous sommes en pays ennemi; la Prusse s'est levée en masse contre la France, ils ont fait une espèce de guerre nationale contre chaque homme, de quinze ans à soixante, est membre et gare aux soldats français isolés qu'ils rencontrent!—Vous plaisantez, capitaine.—Je vous dis l'exacte vérité, lieutenant.

Cependant, reprit Martin, nous ne pouvons pas sortir d'ici sans guide, du moins cette nuit. Voici l'orage; je sens déjà quelques gouttes de pluie mouiller ma main... Nous ne pouvons pas passer la nuit sous ces arbres, et, pour ma part, je n'ai pas envie de coucher sans souper, j'en ai besoin.—Moi aussi, dit le capitaine.—Il me semble que je vois une lumière là-bas, à gauche.—Je la vois aussi.—Bien; dirigeons-nous sur ce point, nous y trouverons peut-être un gîte et un souper.

Le capitaine approuva cet expédient auquel le réduisait la nécessité; il piqua des deux, et son cheval harnassé prit un trot pénible. Ils arrivèrent bientôt à la porte d'une assez grande chaumière où plusieurs personnes paraissaient rassemblées. Le lieutenant de hussards que sa jeunesse rendait imprudent, et à qui l'appétit ne permettait pas de faire de longues réflexions descendit de cheval et frappa hardiment à la porte. On l'ouvrit aussitôt et une figure noire se présenta.—Des voyageurs égarés, dit le lieutenant.—Entrez, entrez, mes amis, répondit d'une voix forte la figure noire.—Des Français égarés, reprit le capitaine Ledru, qui ne voulait pas laisser aux habitants de la forêt Noire le prétexte d'une équivoque.—Ah! des Français!... entrez tous-jours.

Et comme pour faire preuve de bonne volonté et d'hospitalité généreuse, la figure noire entra et ressortit bientôt portant dans ses bras une botte de foin qui fut partagée entre les deux chevaux. Les officiers entrèrent; il se trouvèrent dans une pièce assez grande dans laquelle, autour d'une table, étaient assis sept ou huit figures noires comme la première. Une femme au teint

avant le premier de mai 1850, de ne payer les terres de la couronne qu'un schelling l'acre.

Voire comté a mentionné d'abord ces améliorations à faire dans le district de Québec, nullement pour préjudicier aux suggestions qui vont suivre et qui ont rap orté d'autres sections de la province, mais seulement parce que l'émigration ne faisait que commencer dans les comtés ci-dessus nommés, elle y est plus facile à arrêter ou à prévenir que dans les endroits où elle se pratique depuis longtemps.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 7 DECEMBRE 1849.

BULLETIN.

La session du congrès américain.—L'élection du 30 Riading d'York.—M. Peter Perry se prononce contre l'annexion.—Nouvelles de Toronto.—Le bal de la Ste. Anne.—Ce qu'on pense de l'annexion à Toronto.—Origine de la rumeur concernant la lettre de Son Excellence aux Evêques catholiques.—M. Vansittart et le comté d'Oxford.—La fin d'un vieu procès.

Mardi dernier, le quatre décembre, le congrès des Etats-Unis s'est assemblé à Washington. Le Président a dû lui envoyer son message que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs aussitôt qu'il nous sera parvenu. Au dire de la presse américaine, cette session du congrès sera très importante et fera époque dans les annales de la Grande Fédération. Des questions brûlantes doivent s'y agiter, et les luttes seront d'autant plus acharnées que les partis sont véritablement presque d'égal force. On va même jusqu'à dire que la politique du cabinet est et organisée par le vieux Rough and Ready pourrait bien ne pas obtenir la sanction et l'appui des chambres. Ce serait là une occurrence peu propre à calmer les susceptibilités des partis et qui ne serait pas un des moindres embarras de la situation.

Parmi les questions, qui vont occuper l'attention du congrès américain, il n'en est aucune qui soit plus importante que la question de l'esclavage. Cette question, qui intéresse le monde entier, touche à l'existence même de l'Union Américaine. Jusqu'à aujourd'hui on a réussi à en ajourner la discussion sérieuse et à en suspendre la décision. La chose n'est plus possible maintenant, puisqu'un débat péremptoire est inévitable. Sur la question de l'esclavage le sénat est également partagé, c'est à dire qu'il y a un nombre égal d'états libres et d'états à esclaves, et comme chaque état, quelque soit son étendue et sa population, n'a qu'une voix dans le sénat, il y a un nombre égal de voix de chaque côté. Maintenant on sait qu'il y a deux nouveaux Etats, le Nouveau-Mexique et la Californie, qui demandent à être admis ce moment dans la Grande Confédération des Etats-Souverains, et dans chacun de ces nouveaux états, l'esclavage doit être prohibé. Leur admission dans l'Union comme des états libres détruirait la pondération qui existe aujourd'hui entre les forces du Nord et du Sud, et donnerait une majorité aux états libres. Les abolitionnistes s'en serviraient plus tard comme d'un levier pour détruire complètement cette plaie hideuse de l'esclavage. Les états du sud regardent l'équilibre qui existe maintenant comme sacré et inviolable, résultant d'un contrat tacite entre le nord et le sud, par lequel aucune des deux parties n'a le droit de prépondérance. Les hommes du sud vont même jusqu'à prétendre que la législation du congrès sur la question de l'esclavage, serait pas constitutionnelle et que toute tentative pour exercer ce pouvoir équivaldrait à la dissolution du contrat existant et conduirait les états du sud à se séparer de l'Union et qu'ils seraient justifiés de s'en agir ainsi. Ils sont donc déterminés

à s'opposer à l'admission des deux nouveaux états, à moins qu'ils ne soient divisés chacun en deux portions dont l'une serait libre et l'autre admettrait l'esclavage, et ils disent qu'à moins de quelque arrangement pareil, ils se retireraient de la confédération.

Jusqu'à quel point ces menaces seront mises à effet il est difficile de dire. On doit croire cependant qu'on pourra en venir à un compromis de nature à satisfaire les Etats du sud. Dans tous les cas la question est grave et il ne faudra rien moins que le jugement froid et calme et la modération de tous les partis pour empêcher le démembrement de l'Union.

La question de l'esclavage n'est pas la seule qui soulève des débats orageux dans le congrès durant la présente session. Les Finances, les Terres Publiques, les Domaines, les postes en amèneront de sérieux. Nous tiendrons nos lecteurs au courant. Ils pour ont voir par eux-mêmes que nous n'oublions rien de ce qu'on leur dit sur les E.-U. depuis quelque temps, tout n'est pas pour le mieux dans ce meilleur des mondes possibles aux yeux des annexionnistes.

L'élection du troisième Riding d'York doit avoir lieu dans quelques jours. Les derniers avis du H. C. disent que M. Peter Perry sera élu sans opposition. Les annexionnistes ont déjà crié victoire à ce sujet, en rangeant M. Perry parmi les leurs. Ils se sont trompés cette fois encore. M. Perry s'est prononcé contre l'annexion à une assemblée récente du comté.

« Quoique je regarde l'annexion comme le sort final du Canada, dit-il aux électeurs, je ne crois pas que le temps en soit venu. Le sujet est nouveau et a besoin d'être discuté. Il est important et doit être bien considéré. Si jamais on tente d'obtenir l'annexion, ça doit être avec la concurrence d'une grande majorité des habitants du pays. Comme je ne crois pas que la majorité le désire maintenant, si la question s'élevait en chambre devant le parlement actuel et que l'Y. C. se prononcât définitivement contre, je crois qu'on ne peut convenablement discuter cette question dans le parlement qu'après de nouvelles élections générales. J'ai refusé de signer le projet contre l'annexion pour ne pas étayer la discussion. »

Nous apprenons par une lettre reçue par le Pilot de son correspondant régulier de Toronto, en date du 1er décembre, que la soirée de la société de St. André a eu lieu avec beaucoup d'éclat. Leurs Excellences, le Comte et la comtesse d'Elgin, le Colonel Bruce et sa Dame et les officiers de l'Etat-Major étaient présents et paraissaient charmés des arrangements de la réunion et de la brillante réception qu'on leur faisait. Les appartements du nouveau marché étaient décorés avec beaucoup de goût et de magnificence. A dix heures, quand le Gouverneur Général et sa Dame entrèrent dans la salle du bal, ils furent salués par des acclamations enthousiastes et prolongées. Puis la danse commença. Lord Elgin dans le cours de la soirée fit le tour des appartements où se pressait une foule immense. Il causait librement avec ceux qu'il connaissait, disant un mot à celui-ci, saluant celui-là avec cette grâce et cette affabilité qu'on lui connaît. Lady Elgin paraissait en bien meilleure santé. Elle fut conduite au souper par le Président de la société de St. André, Thomas G. Ridout, éer. et Lord Elgin conduisit Mme. Ridout. Les tables étaient servies avec luxe et profusion. La table principale s'élevait sur une plate forme au-dessus des autres. La santé de la Reine fut accueillie par de bruyantes acclamations bien propres à faire voir que parmi les enfants de St. André et tous les convives qui se trouvaient là (et il y avait des gens de tous les partis) l'annexion n'était pas en faveur. La santé de Son Excellence fut également reçue avec beaucoup d'enthousiasme, et surtout par plusieurs des premiers et des plus influents conservateurs de Toronto. Lord Elgin fit une réponse très heureuse et après qu'on eut bu à Lady Elgin, il proposa la santé des Dames de Toronto en exprimant l'espoir que c'était là la première d'une série d'agréables réunions qui auraient lieu durant l'hiver. Parmi les hôtes de la société de St. André, ce soir là, on remarquait l'hon. M. et Mde LaFontaine, l'hon. M. et les Dles Baldwin, l'hon. M. et Mde Hincks, les hon. MM. Leslie, Ta-

ché, M. le juge en chef Robinson, M. le juge Draper et Mde Draper, M. Henry Sherwood, Mde et Mde Sherwood, M. le maire de Toronto et Mde. Gurnett, M. le Sheriff Javis et les Dles Javis etc.

« Je me suis à peine gardé de place, dit le correspondant du Pilot, pour vous dire un mot de politique. Vos annexionnistes sont, je suppose, sous l'impression ou que le gouvernement hésite dans ce qu'il doit faire à leur sujet ou qu'il y a de la division parmi ses membres sur la marche à suivre. Qu'ils se débrouillent, si c'est le cas. Ils ne seront pas longtemps en suspens. Le fait est qu'une des boîtes du secrétaire Provincial, celle qui contenait les réponses aux lettres écrites pour s'enquérir des signatures au manifeste de Montréal avait été perdue dans le déménagement. Voilà ce qui explique le retard. Mais elle a été retrouvée et le gouvernement est plus que jamais déterminé à prendre une attitude ferme vis-à-vis des annexionnistes. »

« J'ai remarqué une rumeur absurde dans quelques uns de nos journaux concernant une prétendue lettre que Son Excellence aurait adressée aux évêques catholiques, dans un but politique. Cette rumeur tire probablement son origine d'une simple lettre de courtoisie et de politesse écrite par lord Elgin à l'archevêque de Québec, en réponse à celle par laquelle ce Prélat annonçait au gouverneur-général, que vu son grand âge et ses infirmités il était obligé de résigner ses fonctions d'évêque administrateur de son diocèse, en faveur de son coadjuteur. »

Nous ne disons rien des autres rumeurs que l'on fait circuler depuis quelques jours sur de prétendues résignations, changements et difficultés dans le ministère. Il n'y a rien de vrai dans tous ces bruits que les journaux de l'opposition se plaisent à inventer pour remplir leurs colonnes.

Le croira-t-on ? M. Vansittart, cet officier rapporteur qui a été si violemment réprimandé et puni par la Chambre d'Assemblée pour avoir prévariqué dans l'accomplissement de ses fonctions à la dernière élection d'Oxford, est même M. Vansittart voudrait suppléer M. Hinck dans la représentation de ce comté ! Les journaux Tories font grand bruit d'une réquisition signée par 332 électeurs d'Oxford et adressée à M. Vansittart le priant de se porter candidat à la prochaine élection. Comme il y a plus de 2000 voix dans le comté et qu'on doute qu'on a dû rassembler toutes ses forces, les 332 voix données à ce monsieur ne forment qu'une insignifiante minorité.

Enfin le procès commencé il y a plusieurs années entre Joseph Donagani éer. et son neveu John Donagani, éer. de cette ville, est maintenant terminé. On disputait à M. Joseph Donagani la propriété de biens assez considérables sur le principe qu'étant né hors du pays, il n'avait pu hériter de ces biens. La loi passée par la législature pour conférer son droit de propriété, vient d'être sanctionnée par la Reine.

M. le Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada a transporté son Bureau dans les appartements qu'occupait ci-devant le Receveur-Général dans l'aile sise au sud-ouest de l'Avant-cour de la maison du Gouvernement sur la rue Notre-Dame.

Nouvelles d'Europe.

ARRIVEE DU STEAMER CANADA. Les dates de Paris sont du 15 novembre; celles de Londres et de Liverpool, du 16 et du 17.

La situation intérieure de la France ne s'est point modifiée; le calme dans lequel elle semble rentrée n'est troublée de temps à autre, que par les rumeurs qui viennent inquiéter l'esprit public, sans cependant l'ébranler profondément. La deuxième semaine du novembre a toutefois été marquée par un événement qui a causé à Paris une profonde sensation, et qui aura un long retentissement. Le jury et la Haute Cour de Versailles, rendant leur verdict sans que la défense se soit fait entendre, ont condamné vingt des accusés qu'ils avaient à juger, et de ce nombre est le colonel Guinaud, atteint par la peine la plus sévère, celle de la déportation. Un pareil arrêt est déplorable; il atteint des hommes dont la culpabilité est loin d'être établie;

je ne pourrai jamais me décider à lui couper le cou.—Le m'en charge. Du tout, du tout, je ne veux pas, tu le plus vieux, cela suffit.—Martin, Martin, s'écria le capitaine; lieutenant, réveille-toi.

Le lieutenant ouvrit les yeux. Il ouvrit les bras et demanda de quoi il s'agissait. Le capitaine le mit au fait en deux mots.—Si j'avais fait comme vous, lieutenant, si je m'étais endormi, nous étions perdus.

Il appliqua de nouveau son œil entre les deux planches; le charbonnier et sa femme n'étaient plus là. Quelques heures après, on vint les avertir que le déjeuner était prêt. Ils s'armèrent et descendirent. La table était bien garnie; dans le milieu étaient fort à l'aise, un plat, deux beaux chapons rôtis.

Imaginez, messieurs, dit le charbonnier, que notre femme qui est un peu trop économe, n'en voulait tuer qu'un; moi j'ai tenu à les mettre tous deux à la broche, nous allons manger l'un et vous emporterez l'autre, mes hôtes.

Les deux officiers se regardèrent, une rougeur involontaire colora leur visage, le capitaine Ledru sera la main du charbonnier, et toute sa vie il se rappela une nuit passée dans la forêt Noire.

Bonne Navière.

Un maire, bifaiuteur de sa commune, monté dans un voyage qu'il fit à Paris; ses administrés lui élevèrent un tombeau sur lequel ils firent graver en grosses lettres: C'est GUY JULES PIRAN, EXTÉRIÉ A PARIS.

il sème pour l'avenir de nouvelles haines. Pourquoi le jury n'a-t-il pas compris son devoir d'une façon plus généreuse, plus digne et en même temps plus prudente ?

Les complications politiques sont loin d'être résolues à l'extérieur. Si la France est à peu près satisfaite du côté de la Turquie, elle pourra bien voir naître un embarras sérieux à propos des réfugiés suisses. Le différend avec le Maroc n'est pas terminé, comme l'alloue notre correspondant; dont le conseil de Mogador a été la victime, hâtonsnous une nouvelle gravité. Courrier des E.-U.

(-) Les lecteurs jugeront mieux ce passage du Courrier, en lisant l'extrait ci-après de la Correspondance de M. Gaillardet.

ROYAUME.—Le pape n'est pas encore rentré dans sa capitale, ni même arrivé à Benéveto, comme on l'avait annoncé. On écrit en date du 3 novembre :

« M. de Corcelles part aujourd'hui pour Portici, où se rendra aussi, dit-on, le général Rostolan. Ils vont prier le pape de renfermer à Rome. Mais, si je suis bien informé, il n'est pas sûr qu'ils réussissent. Les lettres des membres de diverses députations, parties de Rome dernièrement, laissent encore beaucoup de doutes à cet égard.

« M. de Corcelles est enchanté, parce qu'il a obtenu un rescrit de pardon en faveur de Rossi, et un autre rescrit qui permet à Lamati de rester tranquillement dans les Etats pontificaux. Il espère aussi obtenir qu'on n'applique pas l'ordre donné par Mer Savelli, d'arrêter tous les amis des 1848, ordre déjà exécuté dans les provinces.

« La cour de Rome a demandé aux puissances catholiques si elles sont décidées à maintenir et à défendre l'intégrité du territoire du saint-siège; si elles entendent reconnaître au pape le droit absolu de gouverner comme il l'entendra; si elles sont décidées à réprimer toute tentative des révolutionnaires; si, enfin, elles consentent à tenir garnison mixte tant que le pape le voudra, et comme il le voudra, c'est-à-dire, lui laissant pleine liberté de déterminer le nombre de soldats que chaque puissance devra fournir, les provinces que l'une des puissances devra occuper de préférence à l'autre.

« On assure qu'un consistoire se tiendra dans quelques jours à Portici, et que le pape y lira une nouvelle proclamation religieuse.

« Le décret du cardinal vicaire pour la fermeture des magasins les jours de fête est appliqué avec rigueur, et les Français, qui protestent tout haut contre ce décret, sont cependant obligés de prêter main-forte au tribunal et aux agents du vicaire. »

« On lit dans une autre correspondance : « La nuit dernière, on a emprisonné le colonel Calandrelli, ex-ministre de la guerre de la République. »

« La police pontificale l'a arrêté dans la maison même du général Cavallani, qui lui avait donné l'hospitalité. Une lutte terrible a eu lieu entre les agents de police et Calandrelli, qui a dû céder à la fin. M. de Corcelles paraît vouloir demander très-sérieusement sa mise en liberté, et il a fait des démarches en conséquence. »

« On attend demain la députation de la commission municipale, qui était allée à Portici, inviter le pape à rentrer dans Rome. Le pape lui a répondu : « Nous avons différé notre rentrée dans nos Etats tant que la question relative à notre indépendance était pendante en France; mais aujourd'hui qu'une heureuse solution a fait disparaître toute espèce de doute, nous espérons pouvoir très-prochainement rentrer dans notre capitale. »

« On lit dans la Gazette de Bologne du 6 : « Il se confirme que, sous peu de jours, Sa Sainteté sera de retour dans sa capitale, tout étant concilié et parfaitement en règle. Le Saint-Père entrera à Rome par la porte Angélique. »

« La commission de censure pour les emplois continue ses travaux avec la plus grande activité. »

« On lit dans le Toulonnais : « Les mouvements ont été très actifs ces jours derniers sur notre rade. Des vapeurs ont porté sur divers points du littoral Méditerranéen les instructions du nouveau ministère. »

« Les derniers bâtiments arrivés de Civita-Vecchia ont apporté une quantité considérable de projectiles que les prolonges de l'artillerie vont prendre dans l'arsenal maritime, où il ont été débarqués. »

Cela fait supposer que le gouvernement de la République espère pouvoir sous peu rappeler notre armée d'Italie, qui est elle-même impatiente de rentrer en France.

« La corvette à vapeur le Vélux est arrivée de Civita-Vecchia, qu'elle a quitté le 6 novembre, avec des dépêches pressées pour le gouvernement. »

« On assure que le général de la division Rostolan prie instamment le ministère de lui faire le départ de l'officier général qui doit aller le remplacer à la tête de l'armée expéditionnaire d'Italie. »

« On parlait encore à Civita-Vecchia de la prochaine entrée du Pape. »

HONGRIE.—On lit dans la Gazette de Cologne : « Il n'y a plus en, à la vérité, d'exécution depuis quelques jours. Cependant personne ne croit à une évasion complète des exécutés. Les ordonnances concernant l'organisation provisoire de la Hongrie ont été accueillies avec la plus grande apathie. Personne n'ose émettre une opinion. »

« La situation de nos industries est en général satisfaisante. On se manifeste dans nos exportations vers les marchés lointains une progression assez notable que nous devons nous efforcer de soutenir et d'accroître. Une

amélioration sensible s'est fait remarquer dans l'état des districts flammuds qui ont eu le plus à souffrir. »

ESPAGNE.—Le ministre des finances a présenté le budget dans la séance du congrès du 3. Il en résulte que les recettes s'élevaient à 1,147,027,275 réaux, et les dépenses à 1,146,907,536 réaux.

INSURRECTION EN PERSE.—On a appris à Constantinople, par des lettres venues de Tabris, et portant la date du 13 septembre, que Tehéran était en pleine insurrection, que la populace, guidée par un molia très influent et fanatique, s'était portée sur le palais royal, et qu'elle y aurait massacré le shah et son premier ministre. Ces lettres ajoutant que cette insurrection avait une couleur russe très prononcée, et que les troupes du czar ne tarderaient pas à entrer en Perse. Voilà une puissance qui ne s'endort pas. Puisque la France et l'Angleterre sont en train de réprimer son audace, elles ne feraient pas mal de voir comment elle se conduit en Perse.

UNE COLONIE HONGROISE POUR LES ETATS-UNIS.—On écrit de Hambourg le 9 novembre : « Le sort des Hongrois pré-ens dans cette ville est enfin décidé. Par la médiation de l'envoyé américain à Londres, Klapka vient d'obtenir à cinq conditions différentes du Nord dans les Etats-Unis, une étendue assez considérable de pays pour y fonder une colonie hongroise. Le prix du terrain est très modique, parce que l'on compte sur une forte augmentation plus tard. »

« Ujazzy, ex-gouverneur civil de Commern, part le 15 du mois avec un géomètre, par le vapeur Hermann pour l'Amérique, afin d'examiner quelle est la partie la plus convenable du pays et en opérer le partage. Les autres Hongrois partiront le même jour pour l'Amérique avec Klapka, par le bâtiment à voiles Franklin, Klapka ayant été forcé de retourner de Dusseldorf à Bruxelles, est attendu pour demain par le bateau à vapeur d'Amsterdam, et l'affaire sera bien tôt terminée par la réunion. »

Extrait de la Correspondance du Courrier des Etats-Unis.

Par suite du verdict rendu par la Haute Cour de Versailles 11 accusés ont été acquittés, dix-sept condamnés à la déportation et sept à cinq ans de détention. Le représentant Baume et le col. Forrester figurent parmi les absous, et le col. Guinaud parmi les condamnés à la peine la plus rigoureuse. Ce jugement a produit sur l'Assemblée une impression d'autant plus profonde, qu'il a été rendu contre des accusés privés de toute défense. M. Michel de Bourges ayant déclaré que ses collègues et lui avaient résolu de soutenir, dans leurs plaidoiries, que la Constitution avait été violée par l'expédition de Rome, et que cette violation autorisait le droit à l'insurrection, la Haute Cour s'opposait au développement de cette doctrine qui érigerait chaque individu en juge souverain des questions constitutionnelles et substituerait l'appel aux armes à l'appel à la justice. Les avocats et les accusés déclarèrent alors qu'ils renouçaient à toute défense, et ils livrèrent ainsi leur cause aux impressions du jury qu'une parole habile aurait inévitablement modifiées. Cette conduite des avocats montagnards a été sévèrement appréciée et justement fêtée par M. Proudhon qui, dans son journal, a prouvé qu'à une mauvaise action on avait ajouté une grossière inconséquence. En effet, tout, de la part des accusés, tendait à établir que, le 13 juin, il n'y avait pas eu dans Paris de tentative insurrectionnelle. Pourquoi donc défendre ce prétendu droit d'insurrection qui était un démenti donné par les avocats à leurs clients ? Ceux-ci ont été sacrifiés par eux-mêmes à leur vanité, ou à un mieux aimé perdre leur liberté, leur avenir, que de prêter un discours. Périssent nos clients plutôt qu'un principe, ont dit ces Cicérons sans entrailles, sans tête et sans cœur. Le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris s'est ému de ce manquement un plus sacré des devoirs, et les complices voudraient être mandés à son tribunal disciplinaire.

Cet incident a convenimé la discorde qui régnait déjà au sein du parti socialiste. La Voix du peuple de M. Proudhon et le Temps de M. Xavier Durrieu échangeant entre eux les coups de lance les plus furieux; mais tous deux ont fait trêve, un moment, à cette guerre intestine, pour écrier bravo aux jurés de Besançon, qui ont acquitté les accusés du Doubs, comme ceux de Metz ont acquitté les accusés de Strasbourg. Le socialisme a obtenu ainsi, dans les départements, deux victoires pour se consoler de sa défaite de Versailles. Celle-ci néanmoins lui a été si douloureuse, que la Montagne tout entière, pour témoigner de son deuil, s'est abstenue, mardi, de paraître à l'Assemblée. M. Emile Barant a seul fait exception à cette manifestation silencieuse, parce qu'il avait un discours à prononcer, discours certains Montagnards remontrant plus difficilement à un mot d'esprit qu'à un acte de cour. Et sous ce rapport, nous avons en France beaucoup de Montagnards !

FREDERIC GAILLARDET.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Synode d'Irlande.

Les Evêques d'Irlande ont terminé leur assemblée annuelle concernant les affaires de l'église dans le mois de novembre. La plus grande unanimité a toujours régné parmi eux, et surtout la décision du Saint-Siège au sujet des collèges a été reçue avec le plus grand respect, et la soumission la plus entière et tous ont été d'accord de refuser leur protection à ces institutions anomales, et si on n'a pu décréter une condamnation en forme, la chose n'a été qu'une différé afin d'y mettre plus d'ordre, et de mieux parvenir à une parfaite réussite. Une des principales résolutions a été, qu'à l'avenir, les évêques s'assembleront synodiquement; que les affaires du Synode seraient préparées par les archevêques et qu'ils

de suite se trouvaient aussi à table et paraissaient être la maîtresse de la maison. C'était une cabane de charbonniers. Ils firent place aux nouveaux venus, le vin était bon, la chair grossière, mais savoureuse et abondante. Les Français furent reçus avec cordialité, et quand le vin, la bière et le fameux Kiersch du pays eurent un peu exalté la tête du lieutenant de hussards, il devint bavard et commença à dire.—Madame, disait-il à sa noire hôtesse, que nous sommes heureux, mon camarade et moi, d'avoir été reçus chez vous; bon vi-age, bonne table, bon lit sans doute.—Je l'espère, messieurs, vous serez bien couchés.—Quelle différence avec la perspective que nous avions !... Il plut, nous aurions essayé cette averse... point le souper, une nuit passée sous le ventre de nos chevaux, peut-être nous eût-on volés... car elle n'est pas sûre votre forêt Noire... et moi qui ne donnerais pas ma valise pour beaucoup d'argent...—Vraiment !—Oui, malheureux, vous la mettez au pied de mon lit.—Nous n'y manquerons pas.

Après le souper, on supposa que les voyageurs étaient fatigués, et on les conduisit dans une chambre attenante à un grenier où la charbonnière mettait ses provisions. Une cloison de planches séparait seule le grenier de cette chambre qui cependant était assez commode, et où se trouvaient deux bons lits. Dès que les officiers furent seuls, le lieutenant de hussards commença à se déshabiller, tellement il était fatigué de la journée et tellement aussi le vin de la charbonnière avait fait effet.—Malheureux, lui dit le capitaine Ledru, qu'avez-vous fait ?—Moi, j'ai soupé comme trois prussiens, et j'ai dit d'honneur,

je ne sens d'humeur à en avaler quatre.—Mais vous cubliez donc que nous sommes en pays ennemi ?—Ma foi, oui.—Que les Prussiens peuvent regarder comme une belle action de se débarrasser de deux Français. Ils peuvent chercher à nous assassiner parce qu'ils sont patriotes, et parce qu'ils sont voleurs... et vous qui leur avez, sans qu'ils vous le demandent, que vous avez de l'or dans votre valise ! pour tenter apparemment leur cupidité ! et vous qui vous laissez aller à boire leur vin, qui maintenant vous rend incapable de toute résistance.

Mais le lieutenant Martin était déjà couché et endormi, livrant aux Prussiens une proie facile. Cependant le capitaine Ledru n'était pas disposé à se laisser égarer sans résistance; il se regardait aussi comme responsable des jours de son jeune compagnon et il se résolut à ne pas se coucher.—Ils sont sept à huit là-bas, se disait-il, et nous serons égarés, c'est sûr; mais au moins, grâce à ma vigilance, nous ne mourons pas sans vengeance.

Il arma ses pistolets, tira son sabre, alluma sa pipe et attendit. Le capitaine n'avait pas peur, mais il se croyait dans un coup-gorge et il voulait vendre le plus cher possible chaque goutte de son sang. La nuit s'écoula tout entière et l'assoupissement déjà, lorsqu'il fut tiré de son demi-sommeil; il se leva, il prête l'oreille. C'étaient son hôte et son hôte-se qui étaient à sa porte. Il appliqua son œil entre deux planches séparées par l'humidité et vit le charbonnier, le couteau à la main, qui se consultait avec sa femme.—Il faut le tuer tous les deux, dit le mari.—Du tout, dit la femme, il faut laisser vivre le plus jeune,



AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix coutant, après ce premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne pourraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achèteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

ENSEIGNE DU CASTOR.

NO. 122, RUE ST PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

ATTENTION!!!

Où imprime à ce Bureau:

Adresses, Etiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons; S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Evêché. Montréal, 21 septembre 1849.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL.

Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bulet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chimiquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Montréal, 23 Octobre 1849.

EAU PLANTAGNET.

Le Soussigné avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos. BÉRIER, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGNET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent.

Montréal, 26 octobre 1849.

BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL.

Montréal, 29 octobre 1849.

JUSQU'À nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

(Signé,) F. HINCKS. Insp. Gén.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, broches, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, boutiques, ciré blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Jr. Roy.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumés, etc. etc. etc.

Z. CHAPELLEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'Ecole.

MESSEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

REGISTRES DE PAROISSE.

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher.

J. BTE. ROL LAND.

16 Novembre 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NO TRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHÉ ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

ECOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écoulant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut la généreuse pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dont la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S.-Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratis à tous les S.-Muets indigents de la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S.-Muets pour la modique somme de 4 piastres par mois par élève, y compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient fournir eux-mêmes les aliments il a été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil.

Vendredi le 7 Septe-n bre.

LIVRES NOUVEAUX.

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8
Do do do in-12
Do do do in-18
Do des Ecoles chrétiennes in-12
Gymnase moral, in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36
Do des petits enfants in-32
Do des enfants picux. in-32
Do de l'enfance chrétienne, in-18
Do Moral et Littéraire, in-12
Do Instructive et amusante, in-18
Do Catholique de Lille, in-18
Etc., etc., etc.

Aussi:

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES BROTS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYND, à l'île des Allouettes, auquel l'on devra s'adresser.

Prix de vente:—Trois Chelins l'Acres.

Township de Chicaster.

- Rang 1er, Lots A. à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.
2me, Lots A à D, 1 22, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.
Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des ots divisés Nos. 23 à 26.
3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.
4me, Lots, S à 46, contenant depuis 47 à 59 acres.
5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres.
6me, Lots 27 à 50, contenant depuis 51 à 158 acres.
7me, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen.

- Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.
2me, Lots 34 et 35, 1/2 dans l'Est, 50 acres chaque.
3me, Lots 36 à 50, contenant depuis 100 à 260 acres.

Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 à 122 acres.

- 4me, Lots 52 à 56, 69 à 79, contenant depuis 46 à 247 acres.
5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres.

6me, Lots 1 à 6, 14 à 56, contenant 100 acres chaque; 7 à 13 contenu inconnu.

Township de Waltham.

- Rang 4e Lots B. 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.

- 1er, Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.
2me, Lots 1 à 50, contenant depuis 52 à 162 acres.

- 3me, Lots 1 à 49 do. 100 à 162 acres.
10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 août 1849

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi devait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisqués et repris, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne.

Montréal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849.

Il a plu à Son EXCELLENCE le GOUVERNEUR-GENERAL de nommer:

JOHN LYND, écuyer, de l'île des Allouettes, agent pour la vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chicaster, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Calanet, Agent pour la vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence.

Montréal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettes soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à

J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ANALYSE

DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.

Ces eaux contiennent les principes suivants:

PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau)

Protoxyde d'hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance)

Sulphate de Soude (en petite quantité)

Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

Chlorure de chaux (en abondance)

Chlorure de Magnésie (en petite quantité)

Sulphate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydrique, carbonique et sulfurique: de plus que ces eaux tiennent en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreux expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien figne de l'attention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithentripique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acrités de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hydropneumonie dans les douleurs artères, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au Vin, au lait ou au sirop qu'on veut, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbler avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, daphorétique et stomacalique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazeille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac.— M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté.

Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

ON demande, pour St. François de Tomploton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50.—S'adresser à Messire Jos. Gignel, curé du lieu.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

LES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges
Brocoli Betteraves
Carcoules Concombres
Cerfeuil Sarrisettes
Laitue Melons
Moutte Oignons
Persil Panais
Raves Rhubarbe
Saffran Saug
Epinards Sarrisette
Tabacs Navet
Fèves Pois-flores
Choux-fleurs Citrouille
Carottes Romarin
Fèves rouges Choux de Savoie
Betteraves blanches, Thym
Poireaux Tomates
Marjolaine etc., etc., etc.

BENJ. WORKMAN & Co.

172, rue St. Paul, coin du

Carré de la Douane.

Montréal, 16 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES de FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Convent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français,

latin rhétorique belles-lettres, etc

Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue

St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

- Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, £0 2 6
Chaque insertion subséquente . . . 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, . . . 0 3 6
Chaque insertion subséquente, . . . 0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne . . . 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter du gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

- Montréal, MM. FABRE, & Cie., libraire
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne, M. F. PLOTEAU, Ptre Direct.
Rivière du Loup, M. L. BARBEAU,
St. Athanase, M. H. AUBERTIN,
Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque. } Pres.

{ Fr. Jos. CENAS. }